

Edito

Chers ami(e)s,
Chers collègues,

Nous avons vécu une année très intense. Rappelons-nous que la fin du pass vaccinal n'a été levée dans nos établissements que le 14 mars. C'était il y a seulement neuf mois !

Depuis, beaucoup d'évènements ont eu lieu. Notamment les élections à l'UMIH et notre arrivée avec Eric Abihssira, à la tête de notre organisation.

Le congrès de Brest nous a permis d'enclencher une dynamique de travail collectif autour de notre feuille de route des dossiers prioritaires que nous construisons ensemble.

Depuis novembre, vous nous faites parvenir des contributions. Avec Eric, nous tenons à vous remercier de la qualité et de la richesse de vos apports. Nous avons souhaité ce travail en commun pour donner une impulsion nouvelle au travail collectif et collaboratif. C'est le sens que nous voulons donner à notre mandat à la tête de l'UMIH : travailler ensemble. Nous recevons également les candidatures pour le Directoire et la Task-force. Elles sont nombreuses et nous nous en réjouissons. Avec cette méthode, nous avons souhaité donner la possibilité au plus grand nombre d'entre vous de s'investir à l'UMIH.



La composition du Directoire ainsi que de la task-force sera présentée à l'issue des élections des présidents de branches fin mars. Des instances renouvelées, une feuille de route validée, donneront une dynamique et une impulsion à notre organisation.

En 2023, nous nous retrouverons dès le 18 janvier, lors d'un Conseil d'administration qui sera l'occasion d'échanger sur la feuille de route mais surtout, nous aurons donné mandat à la Commission sociale pour défendre la position de l'UMIH dès la prochaine CPPNI du 2 février, sur les sujets tels que les frais de santé, le financement du paritarisme et la contribution conventionnelle HCR pour la formation à laquelle je suis particulièrement attaché et qui nous permettrait de retrouver notre indépendance.

Dialogue, débat, discussion, concertation, collaboration sont les maîtres mots sur lesquels nous voulons bâtir notre mandature, bâtir ensemble l'avenir de l'UMIH.

Avec Eric Abihssira, nous vous souhaitons d'heureuses fêtes de fin d'année et une année apaisée et sereine.

Thierry Marx,
Président confédéral

Sommaire

Cumul des aides P.2

Fin de la CRT P. 4

UMIH Nuit P.6

UCPA P.8

Finale Jeunes talents maître restaurateur P.10

70e Congrès P.12

UMIH Hauts de France P.14

UMIH 38 P.14

UMIH 45 P.16

UMIH 37 P.16

Décret tertiaire P.18

Carnet

UMIH 17 : Guillaume Jacques succède à Stéphanie Leclerre

Dates à retenir

18 janvier : Conseil d'administration de l'UMIH

12-13 avril : Sandwich & Snack Show à Paris-Porte de Versailles

L'Essentiel Nous CHRD est une publication en ligne éditée par l'UMIH.
Rédaction : Nathalie Hebting

En 2023, le cumul des aides sera possible, dans une certaine mesure

Amortisseur + guichet d'aides au paiement des factures d'électricité pour les PME en 2023

Après avoir multiplié les consultations auprès des entreprises et des organisations professionnelles, les remontées terrain sont telles, que Bruno Le Maire a annoncé un renforcement du dispositif d'accompagnement des TPE et des PME face aux hausses des prix de l'électricité en 2023

Maintien du guichet d'aides au paiement des factures d'électricité pour les PME

Ainsi, à partir du 1er janvier 2023, toutes les TPE et les PME éligibles au dispositif de l'amortisseur électricité et qui rempliraient toujours, après prise en compte du bénéfice de l'amortisseur, les critères d'éligibilité au guichet d'aide au paiement des factures d'élec-



tricité et de gaz pourront déposer une demande d'aide, via le site impots.gouv.fr. Les deux aides deviennent cumulables.

Seront donc éligibles à ce guichet les TPE et les PME dont les dépenses d'énergie représentent 3 % du chiffre d'affaires 2021 après prise en compte de l'amortisseur, et dont la facture d'électricité, après réduction perçue via l'amortisseur, connaît une hausse de plus de 50 % par rapport à 2021.

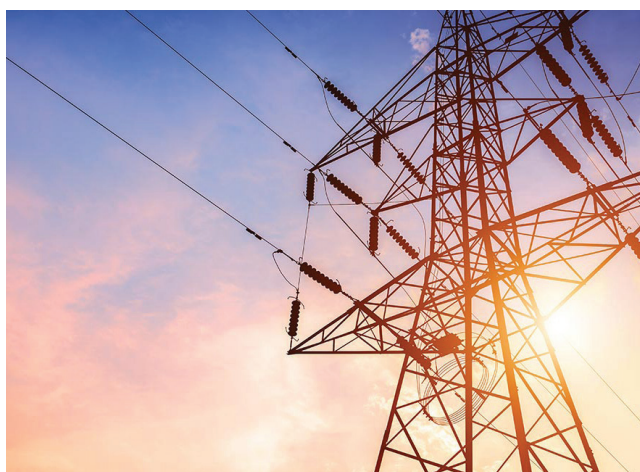
Parallèlement pour compléter le dis-

positif et faciliter sa mise en place, les conseillers départementaux de sortie de crise seront mobilisés pour accompagner au cas par cas les entreprises connaissant des difficultés du fait de la hausse des prix de l'énergie dans leurs demandes d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz.

Ces conseillers pourront également octroyer des facilités de paiement ou des reports de charges fiscales et sociales, toujours au cas par cas.

Les entreprises peuvent contacter leur conseiller départemental de sortie de crise, dont le contact est disponible sur le site impots.gouv.fr (lien).

Attention : La grande majorité des TPE bénéficiera en 2023 comme en 2022 du bouclier tarifaire. Elles n'auront donc pas « besoin » d'avoir accès à l'amortisseur ou au guichet.








En cas de difficultés, les interlocuteurs DGFIP sont disponibles pour répondre aux questions : <https://www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite>

Si vous avez une question d'ordre général sur le dispositif d'aide Gaz Electricité ou une question sur les modalités pratiques de dépôt d'une demande d'aide, vous pouvez téléphoner au 0806 000 245 (service gratuit + prix de l'appel).

Pour des questions plus spécifiques à la situation de votre entreprise, nous vous invitons à consulter la FAQ et si vous n'y trouvez pas la réponse à votre question, à contacter la DGFIP via la messagerie sécurisée de votre espace professionnel en sélectionnant « je pose une autre question / j'ai une autre demande ». Ce message devra débuter par « Aide Gaz Electricité » pour en permettre un traitement rapide.

Protection, services, accompagnement social

**Souriez, vous êtes au cœur
de nos engagements**

-  **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
-  **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
-  **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
-  **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
-  **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com



On aime vous voir sourire

28 février 2023 : arrêt définitif des services de la CRT

L'évolution rapide vers la dématérialisation, accélérée par la crise sanitaire, ainsi que les nouvelles attentes des clients des émetteurs de titres-restaurant et des consommateurs, ne justifient plus le maintien de la CRT. C'est pourquoi elle a décidé de fermer. Pour autant, les émetteurs des titres-restaurant continueront de fournir des titres papier dont ils assureront eux-mêmes la gestion.

Créée en 1972 par les trois émetteurs historiques : Edenred, Up et Sodexo, la CRT assurait le traitement et le remboursement des titres-restaurant auprès des restaurateurs agréés.

Fin du service le 31 décembre 2022

Pour les ColiSUR® déposés en bureau de Poste jusqu'au 31 décembre 2022 : le service, ses garanties et les conditions générales d'utilisation demeurent inchangées.

Pour d'éventuels ColiSUR® déposés en bureau de Poste après le 31 décembre 2022 : ceux-ci ne seront plus assurés. Si vous continuez à utiliser des enveloppes ColiSUR®, elles seront considérées par la Poste comme des envois simples, non affranchis et non assurés. Des frais supplémentaires de 6 €/HT par enveloppe seront perçus par la CRTS au titre de l'affranchissement et du traitement manuel de ces anciennes enveloppes ColiSUR®.

La CRT n'envoie plus d'enveloppes ColiSUR depuis le 1er décembre 2022.

Dépose en centre collecte

A noter que tous les centres de collecte (Métro, Promocash,...) resteront ouverts jusqu'à l'arrêt de la CRT le 28 février 2023.

Trouvez le centre de collecte, le plus proche de chez vous sur : www.crt.asso.fr

Les professionnels peuvent également utiliser les services de la poste (envoi par lettre A/R) comme une autre solution d'acheminement.

En résumé, pour l'envoi de vos titres restaurant papier, les solutions d'acheminement sont les suivantes :

Jusqu'au 31 décembre 2022 :

- enveloppe ColiSUR
- centre de collecte (Métro, Promocash...)
- envoi postal AR

Jusqu'au 28 février 2023 :

- centre de collecte (Métro, Promocash...)
- envoi postal AR

■ **CAP chèques d'Accompagnement Personnalisé 2022**
Date limite d'acceptation le 31 DÉCEMBRE 2022

■ **TR Titres Restaurant papier 2022**
Date limite d'acceptation le 31 JANVIER 2023

■ **N'OUBLIEZ PAS CETTE DATE ! 28 FÉVRIER 2023**
Date limite de remise de vos titres TR et CAP à la CRT Traitement le 28 février 2023.
Privilégiez les dépôts en Centres de Collecte, les enveloppes ColiSUR® ne seront plus assurées (fin du service)

CRT Services
93731 Bobigny cedex 9
0 892 680 655 Service Client

Attention : jusqu'au 28 février 2023, vous devez impérativement continuer à faire parvenir vos remises de titres restaurant papier à l'adresse suivante :

**CRT Services
93731 Bobigny Cedex 9**

A partir du 1er mars 2023, vous devrez envoyer vos remises de titres restaurant papier accompagner de leurs bordereaux à l'adresse suivante :

**TCIDF TTR
Bâtiment 4
Centre de Traitement
240 rue de Rosny
93000 Montreuil**

Tout envoi de remise à la mauvaise adresse vous expose à un retour à l'expéditeur ; soyez vigilant dans cette période de transition.



Votre fournisseur d'électricité et de gaz naturel

Bénéficiez d'une remise
spéciale adhérent UMIH
sur votre MWh de gaz ou
d'électricité consommés



TotalEnergies

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Plus d'informations sur totalenergies.fr/professionnels. TotalEnergies Electricité et Gaz France, SA au capital de 5 164 558,70 euros - Siège social : 2bis rue Louis Armand - Paris 15 - 442 395 448 RCS

« Revenons à des propos plus constructifs »

Lors d'une conférence de presse le 28 novembre dernier, François Grosdidier, maire de Metz, a tenu des propos, jugés insultants par la profession, au sujet des boîtes de nuit du centre-ville. UMIH Nuit, à travers son président, Thierry Fontaine, répond à cette sortie de l'élu lorrain.

« Je pense qu'il y a des activités qui n'ont pas forcément leur place en zone habitée. Quand des boîtes de nuit génèrent des nuisances et des incivilités aussi fortes pendant toute la nuit, il faut qu'elles trouvent place en périphérie. » Et d'ajouter : « Manifestement, les gérants ne peuvent pas contrôler tout le public qui sort et le public aujourd'hui est ingérable. Je ne jette pas la pierre aux gérants. On n'est pas forcément responsable de tous ses clients, surtout quand ils sortent de l'établissement ».

La réaction d'UMIH Nuit

Thierry Fontaine, président UMIH Nuit, dénonce ces propos qui ne résolveront pas le problème, mais bien au contraire, enveniment le dialogue entre municipalité, forces de l'ordre et représentants des professionnels de la nuit. « Tenter de fermer ces établissements ne règlera pas les problématiques liées à la sécurité mais ne fera que les amplifier. Il existe des discothèques dans toutes les villes de France et d'Europe, dans lesquelles les maires gèrent en toute intelligence avec les exploitants, avec des résultats très positifs, les quelques nuisances générées par ces établissements. Les solutions existent, ne pas les trouver avec nos professionnels est un aveu d'échec. De tels propos sont totalement à contre-courant de l'époque ! Si un maire a un problème avec un professionnel, il ne doit pas jeter l'opprobre sur toute une profession. Nous avons besoin de construire une relation avec les décideurs politiques pour œuvrer dans le même sens pour une nuit festive et sécurisée » rétorque Thierry Fontaine au maire de Metz.

Les propos de M. Grosdidier, sont pour le moins irrespectueux à l'égard d'un secteur qui s'est fortement professionn-

nalise ces dernières années. Le permis d'exploitation encadre les métiers d'exploitants de débits de boissons et les agents de sécurité ont l'obligation de qualification CAP et CQP ASENE (pour les établissements de nuit et l'événementiel). Ces derniers sont des professionnels de l'encadrement de l'espace public et viennent s'ajouter aux agents de police-secours travaillant sur la même tranche horaire 21h -5h du matin.

Ainsi, l'ensemble des professionnels de la nuit est formé aux addictions, aux



Thierry Fontaine, président d'UMIH Nuit.

harcèlement sexuel, à la gestion de la violence pour permettre que la fête se déroule le mieux possible dans leurs établissements. Cette professionnalisation du monde de la nuit est un atout pour la société française en matière de prévention, de sécurité et de santé publique et un gage d'assurance pour la jeunesse.

Rappelons-nous une période pas si lointaine (crise sanitaire) où les jeunes, faute d'établissements de nuit ouverts pour les recevoir, se sont retrouvés dans

des lieux privés, notamment des appartements, sans encadrement, contrôle, sans vigilance sanitaire. Et on se souvient du nombre incroyable de débordements, de violence, d'accidents et ... d'incivilités.

Les discothèques plutôt que les soirées privées

Le maire de Metz ne semble pas comprendre qu'exiler les discothèques aurait pour conséquences une augmentation de ces soirées privées et non encadrées en centre-ville avec une alcoolémie non contrôlée, un nombre d'accidents et de débordements nocturnes qui s'amplifieraient.

Renouer le dialogue

La nuit est un secteur créateur d'emplois et un facteur d'attractivité pour une ville. En effet, les établissements de nuit attirent tout autant le tourisme de loisirs que le tourisme d'affaires, de nombreuses villes européennes l'ont compris.

Les professionnels de la nuit sont des partenaires des villes et non des adversaires. Il est urgent de renouer le dialogue entre la municipalité de Metz, les pouvoirs publics et l'UMIH 57 qui représente les établissements de nuit, c'est la seule solution pour mener à bien une politique construite sur la concertation dans l'intérêt collectif.

Le secteur des discothèques en chiffres

1 600 discothèques,
22 000 salariés,
10 000 agents de sécurité,
La vente d'alcool dans les établissements de nuit représente 8 % de l'alcool total vendu en France.



Protection Juridique Indépendante

LE PARTENAIRE QUI VOUS ACCOMPAGNE DANS LA GESTION DE VOS LITIGES



UNE EQUIPE DEDIEE A L'UMIH ET SES ADHERENTS



Nathalie



François



Pauline



Joffrey

L'UCPA ouvre sa troisième école des DJ à Port-Barcarès en partenariat avec l'UMIH

Après l'école des DJ de Lyon et du Futuroscope, il s'agit de la troisième école de ce type, unique en France et en Europe, qui va s'implanter dans les Pyrénées-Orientales, une terre de musiques électroniques notamment avec l'Electrobeach Music Festival (EMF) qui a lieu chaque année au mois de juillet (cette année, les 14, 15 et 16 juillet).

L'école des DJ du Barcarès se situera au sein du centre culturel Cocteau-Marais. Il disposera d'un amphithéâtre de 234 places assises, de 12 cabines individuelles, insonorisées et équipées de matériel DJ professionnel, ainsi que de 3 salles multimédia. Les apprentis seront au nombre d'une vingtaine par classe. Deux rentrées, la première au mois d'octobre 2022 et la suivante début décembre, sont prévues. Au total, l'école peut accueillir simultanément 150 élèves alternants. L'équipe pédagogique est constituée de professionnels reconnus et toujours en activité. Les écoles des DJ dispensent la formation d'AMS (Animateur Musical et Scé-

nique) en alternance et sur une durée de 18 mois et permettent l'acquisition des compétences attendues par les exploitants des établissements de nuit et par les structures de loisirs ou culturelles. L'UMIH et l'école des DJ-UCPA travaille depuis de longues années ensemble pour la promotion, la reconnaissance et la professionnalisation des métiers de la nuit. La relation s'est officialisée en 2013 par un partenariat entre les deux organismes.



Modalités d'inscription et de financements sur le site web de l'école : www.ucpa.com/formations/ecole-des-dj

Evènement en hommage à André Daguin le 30 janvier à Paris XIIè

C'est en hommage à son père, André Daguin, décédé il y a trois ans, qu'Ariane Daguin a imaginé cet évènement, « Les Gasconneries d'André Daguin », avec le souhait de perpétuer la promotion de la culture gasconne qui lui était si chère. Le lundi 30 janvier, une vingtaine de producteurs seront présents toute

la journée à Ground Control, dans le 12ème arrondissement de Paris, pour faire découvrir aux professionnels puis au grand public l'excellence de leurs produits (Foie gras, porc noir, noix, armagnac, truffe...) et « l'esprit gascon ». Au programme : des dé-



gustations culinaires bien sûr, mais aussi des conférences notamment en présence d'Hélène Darroze et Thierry Marx. Les portes ouvriront dès 10 h pour les professionnels CHR (chefs, cavistes, acheteurs de grands magasins...). À partir de 17 h, place au grand public ! Dans l'espace central, une offre de restauration sera proposée : plusieurs chefs (gascons évidemment !) viendront cuisiner sur place.





Je suis gérante d'un restaurant. Avec KLESIA Pro, je prends soin du bien-être de mes salariés au quotidien et, en cas de maladie ou d'accident, ils sont protégés. Nous pouvons ainsi nous concentrer sur l'essentiel : notre activité.

KLESIA Pro vous propose des services et produits d'assurance santé et prévoyance. Nos solutions sont réalisées avec les représentants de votre secteur d'activité, et ce, sans but lucratif. Vous et vos salariés bénéficiez ainsi d'un accompagnement adapté à votre situation, pour vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel : VOTRE ACTIVITÉ.

KLESIA Pro s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLESIA
MÉTIER DU
COMMERCE **Pro**

Finale du Concours des Jeunes talents maîtres restaurateurs

C'est à l'IFAC (Institut de Formation, d'animation et de conseil) de Brest que s'est tenue cette grande finale de la 12e édition parrainée par Thierry Marx.

Les sept candidats finalistes ont travaillé durant 2 h 30 pour mettre au point leurs recettes de plat « saint-jacques, algues, un produit charcutier et deux garnitures » et de dessert « lait Ribot, poire et sarrasin ».

Le jury présidé par Fabrice Prochasson, président de l'Académie culinaire a apprécié le travail et les efforts fournis par les jeunes. Fabrice Prochasson a exprimé toute sa reconnaissance envers ces jeunes apprentis « *Ils ont tous du talent.*

Il faut qu'ils persévèrent dans cette voie. Il faut que nous créons les conditions pour les garder parce que nous voulons les garder ! »



Les gagnants de l'édition 2022

1er Alexandre Zoccolan (photo) de Chez Julien Binz (68),

2e Arthur Laporte, du restaurant du Casino d'Evian (74),

3e Mathéo Bouthenet, du restaurant du Château (71),

Les autres finalistes ont été également récompensés:

Théo Guyon, du Bergerac (28), vainqueur le 11 avril à Orléans,

Lauryne Nerrinck, de la Table des lys (42), vainqueur le 9 mai à Saint-Etienne,

Alex Huet, du Petit Jardin (34), vainqueur à Carcassonne le 26 septembre,

Marie Devillers, du Bistrot du Port (06), vainqueur à Nice le 3 octobre



Qu'est-ce que le concours Jeunes Talents ?

Le « Concours Jeunes Talents » est un concours national dévoilant les jeunes apprentis, futurs espoirs de la gastronomie. Il contribue depuis 2010 à valoriser la formation et promouvoir l'excellence de la gastronomie et du fait maison. Le Concours vise les jeunes cuisiniers et apprentis officiant dans un restaurant proposant une cuisine artisanale française « 100 % Fait Maison, basée sur des produits frais ».

Les inscriptions des candidats se font sur dossier. Le concours est ouvert aux apprentis et jeunes cuisiniers (- de 26 ans) en apprentissage ou sous contrat chez un restaurateur proposant une cuisine artisanale française « 100 % Fait Maison, basée sur des produits frais ».

Les candidats sont évalués par un jury de professionnel sur la réalisation en direct, la présentation et la dégustation de leur travail.

Retrouvez les moments forts de cette finale 2022 : **FINALE Brest 211122**

N°1

DE LA FORMATION
EN HÔTELLERIE
& RESTAURATION

26

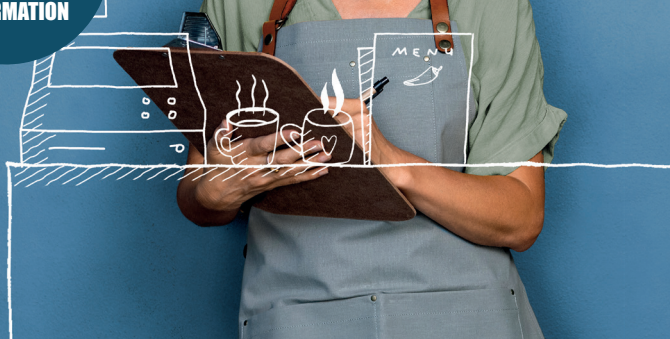
CENTRES
EN REGION

30 000

STAGIAIRES
PAR AN

112

SITES
DE FORMATION



NOUS N'AVONS QU'UNE SEULE PASSION : FORMER LES PROFESSIONNELS DE L'HÔTELLERIE RESTAURATION

NOS FORMATIONS :

Permis d'exploitation
Hygiène alimentaire
Normes santé & Sécurité au travail
Management
Droit Social & Gestion
Techniques Professionnelles
Langues Étrangères
Internet, Réseaux Sociaux, Informatique
Bien-être au travail



FORMATIONS QUALIFIANTES EN ALTERNANCE :

Barman, Réceptionniste, Commis de cuisine, Serveur en restauration,
Employé d'étage ...

0806 700 701 Service & appel gratuits

RETROUVEZ LES PROGRAMMES
ET LES CALENDRIERS DE NOS
FORMATIONS SUR :

www.umihformation.fr



pôle emploi



Datadock



Qualiopi
processus certifié
REPUBLIQUE FRANCAISE



SGS
www.datadock.fr

UMiH
FORMATION 
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
Cafés - Hôtels - Restaurants - Discothèques

70^e Congrès : s'engager pour réussir

Le congrès de l'UMIH s'est déroulé du 22 au 24 novembre 2022 à l'Arena de Brest.

Quatre jours de travail intense étaient ainsi proposés aux élus et collaborateurs de l'UMIH par la nouvelle présidence confédérale à l'Arena de Brest.

« Ce congrès annuel est un moment fort pour nos professionnels qui viennent de toute la France et des Outres Mers », a rappelé Hubert Jan, président de l'UMIH 29 et hôte de ce congrès.



Face à Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Eric Abihssira, vice-président confédéral s'est fait le porte-parole des entrepreneurs pour exprimer l'inquiétude devant la concomitance du remboursement du PGE et l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières. La ministre s'est dit à l'écoute des professionnels et prête à étudier tous les dossiers qui lui seraient remontés.



Eric Abihssira a posé des questions très techniques à la ministre Olivia Grégoire qui a pris le temps de répondre



Dans son discours d'ouverture, Thierry Marx, président confédéral de l'UMIH a affirmé que « *le congrès est ce moment particulier, ce moment de vérité pour faire entendre nos vérités, nos points de vue, nos propositions car le dialogue avec le gouvernement est essentiel [...]* Cette nouvelle édition est placée sous le signe de l'engagement. C'est un terme fort. C'est être capable de regarder au-delà de la ligne

d'horizon. C'est ça notre force. Unis pour mener les combats que nous devons mener pour nos adhérents. » et a souhaité « *des échanges constructifs, forts, pour repartir avec une feuille de route solide à porter au plus haut sommet de l'Etat* ».

Travail collectif

Et c'est ce qui fut fait le mardi après-midi consacré à l'élaboration de la feuille de route sur des dossiers jugés prioritaires par l'assemblée présente : augmentation des coûts de l'énergie et PGE, formation et question sociale, ruralité et transmission des entreprises, transition environnementale. Les contributions des départements sont depuis venues enrichir les premières réflexions.



Rencontre du directoire de l'UMIH avec Olivia Grégoire.



De g. à dr. : Thierry Perbet, Laurent Barthélémy, Eric Abihssira et Olivier Dardet ont présenté les dossiers prioritaires de la feuille de route.



Création de la branche Traiteur sous la houlette de Valérie Pons.

Le grand témoin

Cette année, Jérôme Fernandez, ancien handballeur professionnel et capitaine de l'équipe de France, a apporté un témoignage illustré sur l'importance de l'échec et de la remise en question pour rebondir et asseoir une réussite durable. « *C'est dans l'échec que l'on comprend mieux l'importance du collectif qui rend la victoire ou la réussite encore meilleure. J'ajouterai qu'il faut aussi accepter ensemble l'injustice dont on peut être victime* ».



A la question de la gestion des egos et du management, Jérôme Fernandez a répondu : « *Quand vous êtes chef d'entreprise, c'est comme quand vous êtes sélectionneur d'une équipe nationale, il vous faut déterminer les objectifs collectifs et le rôle de chaque membre de l'équipe* ».

Des partenaires au rendez-vous

L'UMIH remercie ses partenaires pour leur soutien et leur présence lors du salon, les fournisseurs et les écoles hôtelières pour leur excellent service, l'équipe Brest Arena pour leur efficacité, l'équipe UMIH Finistère pour son aide dans l'organisation et l'équipe Nationale pour son engagement. Rendez-vous l'année prochaine à Angers !

Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'emploi est venu discuter des difficultés de recrutement dans le secteur HCR.



Les branches ont travaillé en AG et en ateliers tout au long de la journée du mercredi.



Hubert Jan, président UMIH 29 et François Taillandier, président UMIH 49 sous le regard de Roland Héguay et Hervé Bécam auxquels Thierry Marx et Eric Abihssira ont rendu hommage.

Crédits photos : Mathieu Le Gall – Nathalie Hebling

Thierry Marx à l'UMIH Hauts de France le 16 janvier

Pierre Nouchi, président UMIH Hauts de France et l'ensemble des élus des UMIH départementaux invitent leurs adhérents à la rencontre de notre président confédéral, Thierry Marx, le 16 janvier 2023.

Attention les places étant limitées, il est impératif de s'inscrire par mail : conferenceumih@gmail.com



UMIH 38

Beau succès pour le Mondial des Métiers

Le Mondial des Métiers qui s'est déroulé du 1er au 4 décembre à Eurexpo Lyon vient de fermer ses portes après 4 jours intenses d'échanges avec des jeunes en recherche d'orientation.

Visiter le Mondial des Métiers, c'est l'occasion unique d'interroger des professionnels et des jeunes en formation, d'assister et de participer à des démonstrations et de mieux connaître les métiers et le monde du travail.

Le stand de 150 m² de l'hôtellerie restauration, entièrement imaginé et animé par l'UMIH38 n'a pas désempilé. Des jeunes motivés, des yeux qui pétillent, des parents ouverts et à l'écoute : que

du positif ! « Nos métiers, lorsqu'ils sont mis en valeur, attirent », rappelle simplement Daniel Chavant, présidente d'UMIH 38 et vice-présidente d'UMIH Aura. Tous étaient représentés, tous ont remporté un grand succès : les métiers du service, les métiers de la cuisine, les métiers du bar, les métiers des discothèques.

Un grand merci aux élèves en hôtellerie restauration, à leurs professeurs et aux professionnels de l'UMIH et du GNC, à nos bartenders et DJ grenoblois présents, pour leurs démonstrations et leurs conseils avisés auprès des jeunes collégiens.

Rien n'aurait été possible sans la persévérance de Daniele Chavant, présidente UMIH38 et vice-présidente de l'UMIH AuRA, sans le financement de Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, de l'UMIH38, de l'UMIH69, de l'UMIH73-74, de l'UMIH07, de



l'UMIH63 et du GNC, sans le relais du Campus des métiers et des qualifications et sans le soutien d'Alain Grégoire, président de l'UMIH AuRA. On s'y retrouve encore plus nombreux l'année prochaine ? Vous verrez, ces jours donnent du pep's !

#imtgrenoble #lyceeportesdechar-treuse #lyceechallesleseaux #belle-garde #mfrfontanil #CFAdelagastro-nomie #cartelbar #UMIH #gnc



Le mondial des métiers en chiffres

68 domaines professionnels
700 métiers représentés
+ de 400 exposants mobilisant + de
4 000 professionnels
+ de 120 000 visiteurs
27 000 m² d'exposition



Devenons l'énergie qui change tout.

CHEZ MIMI. LES COURGETTES SONT CUITES AVEC AMOUR ET A L'ELECTRICITE VERTE.

Avec EDF, toutes les entreprises peuvent passer à l'électricité verte*.



L'énergie est notre avenir, économisons-la!

*Certifiée avec les garanties d'origine, délivrées par un organisme indépendant. Plus d'informations sur [edf.fr/entreprises](https://www.edf.fr/entreprises).

PARTENAIRE
PARALYMPIQUE ET OLYMPIQUE

RCS PARIS 552 081 317

Les UMIH départementales mobilisées pour les Nuits de l'orientation

Plus qu'un salon d'information, la Nuit de l'Orientation donne aux jeunes de tous âges la possibilité de consacrer une soirée entière à leur orientation dans un environnement festif.

L'occasion pour eux de rencontrer des professionnels de l'orientation ainsi que des chefs d'entreprises et des salariés venus parler de leur métier, cet événement permet aux jeunes de réfléchir à leurs envies, leur profil et leur avenir. De nombreux professionnels des secteurs publics et privés, industrie, commerce, artisanat, services aux entreprises, à la personne, ... sont présents pour apporter leur retour d'expérience et leur soutien aux jeunes.

Face à la pénurie de main d'œuvre et la crise des vocations que connaît notre secteur, les UMIH départementales multiplient leur participation à ces événements. L'occasion de rencontrer les jeunes, de connaître leurs aspirations, comment ils se projettent dans l'avenir et dans un métier.



L'UMIH 45, à Orléans...

Le 8 décembre, c'est au Co'Met à Orléans que s'est déroulée la 3e nuit de l'orientation organisée par la CCI du Loiret et la Chambre des métiers et de l'artisanat avec le concours des organisations professionnelles, notamment l'UMIH 45 et son président Thierry Deraime.

L'équipe de l'UMIH était bien présente pour accueillir les jeunes : collégiens

en recherche d'idées, certains déjà très déterminés dans leur choix, des parents intéressés, un public venu très nombreux !

« Nous avons formé une équipe soudée, aux côtés de nos collègues des Tabacs et des apprentis du CFA. Nous avons vécu un moment incroyable. La rencontre de jeunes motivés fait chaud au cœur », s'est enthousiasmé Thierry Deraime.

... l'UMIH 37 à Tours

Le 8 décembre, également, les jeunes lycéens et collégiens se rassemblent aujourd'hui au Palais des congrès de Tours, pour préparer leur avenir.

À l'occasion cet événement organisé par la CCI Touraine, 150 professionnels de 20 secteurs d'activité différents se sont réunis pour conseiller les jeunes, répondre à leur question et à celles de leurs parents et faire part de leur expérience. L'UMIH 37 et son président Jean-Marie Gervais et les équipes de Tours Evénements étaient présentes sur le stand 92 pour échanger avec les jeunes visiteurs sur les métiers de l'hôtellerie-restaura-

tion et les métiers de l'évènementiel. L'UMIH 37 en a également profité pour passer le film qu'elle a créé pour promouvoir les métiers de notre secteur : #promotiondesmetiersdelhotellerie-restauration

... et l'UMIH 89 à Auxerre

Le 16 décembre c'est un Zoom de l'Orientation qui s'est déroulé à Sens, organisé par la CCI de l'Yonne en partenariat avec l'UMIH 89.



Eric Moutard, président de l'Yonne et Corinne Roguier, responsable administrative étaient, tous deux présents, afin de présenter les métiers de l'Hôtellerie-Restauration aux jeunes et à leurs parents. « Nous avons rencontré des jeunes passionnés déjà et certains savent déjà très précisément ce qu'ils veulent faire. C'est très encourageant

!», a précisé Eric Moutard.

Partout, dans tous les départements, les UMIH se mobilisent pour l'emploi, la formation et la promotion des métiers du secteur en mettant en avant les atouts du secteur : créativité, travail en équipe, service, contact client, polyvalence, dynamisme, opportunité, etc. Bravo à vous tous et toutes.



ENSEMBLE ET SURTOUT AVEC VOUS!

Nos équipes restent pleinement mobilisées pour vous accompagner, échanger sur votre situation et vous conseiller dans la période actuelle.

- En mettant à votre disposition des formats adaptés à la **vente à emporter**
- En vous conseillant pour valoriser vos offres à emporter et le **click and collect**
- En vous accompagnant dans vos **démarches administratives et financières**
- En vous conseillant sur **les bonnes pratiques** à adopter
- En continuant à **vous livrer**



L'ACCÈS À L'APPLICATION

SET NEWS 7/7

VOUS EST OFFERT PENDANT
TOUTE CETTE PÉRIODE

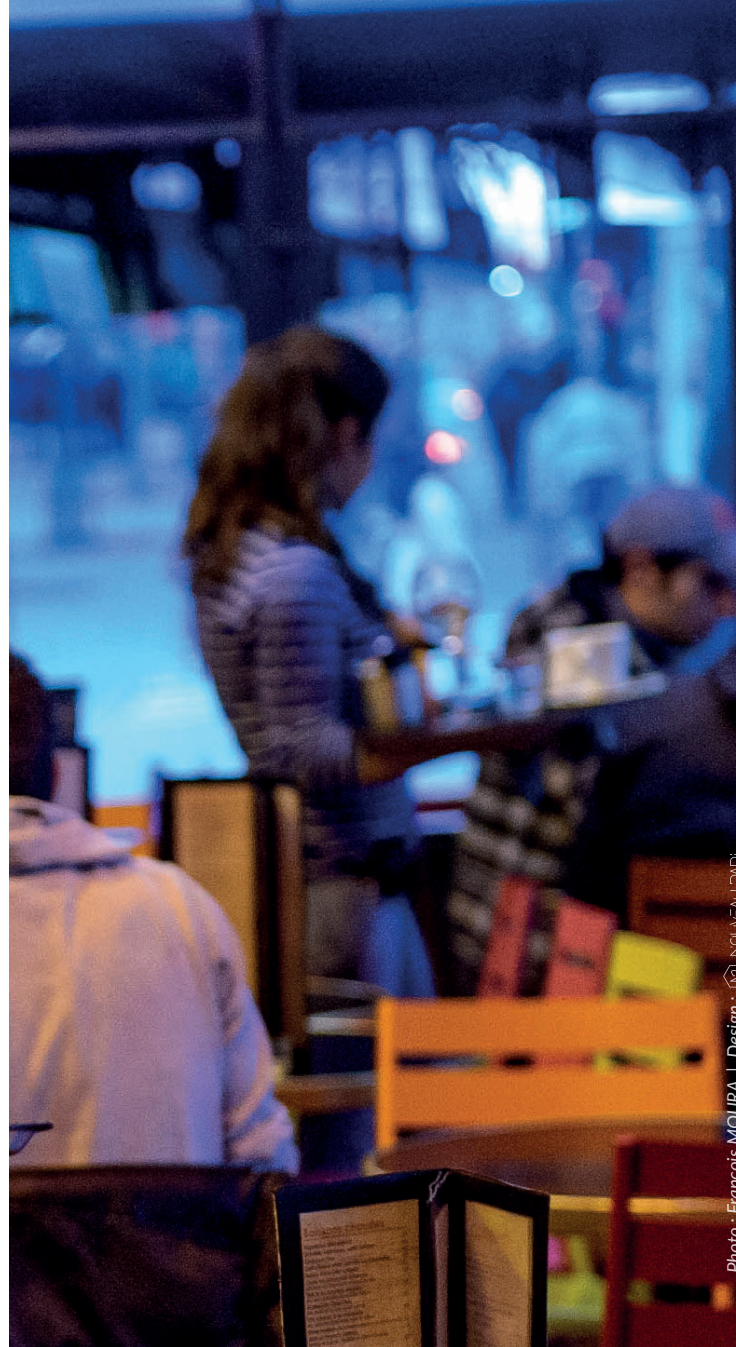
Téléchargez l'application



FRANCEBOISSONS



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION



À VOTRE **ÉCOUTE** :
par téléphone, par e-mail

EN LIGNE **24H/24 - 7J/7** :
sur **myfranceboissons.fr**

L'essentiel à savoir sur le décret tertiaire

Utilisant d'importantes surfaces de bâtiment, notre secteur est particulièrement concerné par le décret tertiaire dont nous vous présentons les principales obligations, dont certaines s'imposent dès le 31 décembre 2022.

Le décret tertiaire concerne l'obligation d'améliorer la performance énergétique des activités du secteur tertiaire pour atteindre une réduction de 60 % des consommations énergétiques d'ici 2050 en comparaison avec 2010. Les premières obligations pour les entreprises arrivent au 31 décembre de cette année. Quelques questions/réponses à **Ludovic Poyau, président de la Commission développement durable de l'UMIH** pour voir un peu plus clair.



:Ludovic Poyau : Le décret tertiaire est une obligation pour tous les bâtiments qui font plus de 1 000 m² sous une entité fonctionnelle, c'est-à-dire sous le même SIRET, pour baisser leur consommation d'ici 2050 de 60 % en valeurs absolues définies par l'Etat afin de réduire notre empreinte carbone sur notre planète et par la même occasion faire des économies, puisque si on consomme moins on paiera moins. Le premier pas est d'entrer les données de consommation sur la plateforme OPERAT. La plate-forme OPERAT est une contrainte mais elle doit servir de tremplin pour basculer dans une sobriété énergétique constante pour avoir une pérennisation de nos entreprises.

Qui est concerné ?

Sont concernés tous les établissements faisant plus de 1 000 m² et tous les éta-



Éco Énergie Tertiaire

Construisons ensemble la transition énergétique

blissements placés dans un bâtiment qui fait plus de 1 000 m² et ayant une activité tertiaire.

Si un restaurant fait 600 m² et au-dessus se trouve un hôtel de 600 m², aucun des deux établissements ne fait 1 000 m², mais le bâtiment fait plus de 1 000 m², alors les deux vont devoir déclarer leur consommation parce que les deux sont assujettis au décret tertiaire.

Un restaurant qui fait 150 m² dans une galerie commerciale qui fait plus de 1 000 m² d'activités tertiaires, là encore le restaurant est assujetti au décret tertiaire et doit déclarer ses consommations. Tous les locaux du bâtiment sont concernés : caves, réserves, chambres froides, tous les locaux techniques, les logements de fonction. La surface à regarder est la surface de plancher qui ne prend pas en compte le gros œuvre.

Que déclarer ?

Vous devez déclarer toutes vos consommations d'énergie 2021, 2020 et une année au choix entre 2010 et 2019 : électricité, gaz, chauffage urbain, biomasse... toutes les énergies sauf les énergies renouvelables que vous produisez et que vous auto-consomez.

Concernant le choix de l'année de référé-

rence, il vous est conseillé de prendre l'année où la consommation est la plus élevée entre 2010 et 2019. Ainsi, il sera plus facile de diminuer de 40 % comme demandé par le décret tertiaire, l'effort sera moindre.

Pour ceux qui ont effectué des travaux d'isolation, de changement de système de chauffage, etc, il vous est conseillé de prendre comme année de référence une année antérieure aux travaux mais comprise entre 2010 et 2019. Ainsi vos travaux vous auront déjà permis de baisser vos consommations et de faire une partie des efforts demandés.

Qui doit faire les efforts pour atteindre la réduction de 40 % ?

Propriétaire et locataire doivent tout faire pour arriver à s'entendre sur le sujet. Les textes de loi qui expliquent le fonctionnement du décret tertiaire, ne précisent pas comment se répartir les efforts entre propriétaire et locataire. De manière classique, les gros travaux sont plutôt à effectuer par le propriétaire des murs, notamment l'isolation. En revanche les mesures de sobriété sont à prendre par le locataire. Pour les travaux intermédiaires, comme changer une chaudière gaz par une pompe à chaleur la répartition se fera en fonction du bail. Le ministère n'ap-

Vous pouvez retrouver ici les documents nécessaires à la compréhension du Dispositif Eco Energie et à l'utilisation de la plateforme OPERAT. Les documents d'import de déclaration (comptes, EFA, consommations) sont disponibles. Ils ont vocation à fournir des informations techniques sur l'organisation des données et sont susceptibles d'évoluer en fonction des évolutions apportées à la plateforme. Des outils d'aide à la génération de fichiers CSV sont également disponibles.

Présentation générale du dispositif Éco énergie tertiaire

[↓ Présentation du dispositif Éco énergie tertiaire](#)

[↓ Dispositif Eco énergie tertiaire : passez à l'action en 10 étapes](#)

portera pas de précision sur le sujet. Les acteurs doivent s'entendre pour avancer ensemble vers la baisse des consommations de 40 %. Dans les baux commerciaux, il y a parfois déjà des mesures explicites qui stipule manière dont les coûts d'investissement liés aux travaux doivent être répartis.

Quels sont les objectifs ?

Les objectifs sont progressifs. Ils peuvent être atteints suivant deux modalités alternatives. Vous vous orienterez selon votre situation au regard de votre engagement dans les actions de réduction des consommations d'énergie vers l'un des deux objectifs suivants :

1- atteinte de l'objectif en valeur relative (%). L'objectif correspond à une réduction de la consommation d'énergie finale :

- par rapport à une année de référence (au choix de l'assujetti) qui ne peut pas être antérieure à 2010 ;
- incluant tous les usages énergétiques sur une année ;
- ajustée des variations climatiques (modalités de correction définies par arrêté) ;
- qualifié par les données d'occupation et d'intensité d'usage correspondantes renseignées par vos soins.

Les valeurs à respecter s'établissent respectivement à partir de la consommation énergétique de référence avec

une réduction de -40 % (2030), -50 % (2040) et -60 % (2050).

2- atteinte de l'objectif en valeur absolue

L'objectif est déterminé :

- pour chaque catégorie d'activité ;
- incluant tous les usages énergétiques sur une année ;
- par un seuil exprimé en kWh/m²/an en fonction de la consommation énergétique des bâtiments nouveaux de la même catégorie d'activité et des meilleures techniques disponibles ;
- en tenant compte d'indicateurs d'intensité d'usage propres à chaque typologie d'activité.

Les valeurs à respecter sont fixées par arrêté avant le début de chaque décennie et les objectifs doivent être atteints à chaque échéance (2030, 2040, 2050).

Les assujettis qui présentent un niveau de consommation d'énergie important et qui n'ont pas encore entrepris d'actions de réduction de celle-ci s'orienteront plutôt vers l'objectif exprimé en valeur relative.

Des chefs d'entreprise ont déjà mené des travaux dans les années 2000-2010 et ont déjà des établissements assez performants. Ils sont déjà parfois endettés sur 10-15-20-25 ans et n'ont pas capacité supplémentaire de surinvestir entre maintenant et 2030 pour faire -40 % par rapport à cette année de référence. Ceux-là n'auront pas à at-

teindre les -40 % mais à se diriger vers cette valeur absolue.

Comment se déroule la procédure sur OPERAT ?

C'est une plate-forme créée en lien avec le gouvernement pour permettre aux entreprises de déclarer les consommations de leurs établissements. C'est également sur cette plate-forme que sera effectué le calcul en 2030 pour savoir si oui ou non les objectifs sont atteints, soit -40 % en 2030. Tous les ans avant le 30 septembre, il faudra enregistrer ses données de consommation d'énergie.

La procédure sur OPERAT se déroule en trois étapes.

La première étape est la plus simple et la plus rapide. Elle consiste à créer un compte [s'inscrire]. Un certain nombre de données qui concernent le chef d'entreprise doivent être intégrées, il faut notamment être identifié comme appartenant à une structure et donc entrer le numéro de SIRET de la société.

La seconde étape consiste à déclarer les locaux. Dans le jargon de la plate-forme, cela s'appelle EFA (entité fonctionnelle d'assujetti). A une EFA correspond un numéro de SIRET + un numéro de SIRENE (propriétaire) + une donnée cadastrale (identifiant bâ-
timentaire)

Il n'y aura jamais plusieurs établissements sur une EFA et il n'y aura jamais plusieurs EFA pour un établissement. Il faut entrer les informations concer-

nant le chef d'entreprise et le propriétaire.

La troisième étape est celle de la déclaration des consommations. Il faut dans un premier temps déclarer les surfaces de l'établissement puis les consommations d'énergie de 2021. Il faut ensuite effectuer la même démarche pour 2020.

Et enfin, déclarer l'année de référence choisie entre 2010 et 2019 en prenant en compte le conseil déjà donné : choisir l'année où les consommations sont les plus élevées.

Si vous n'avez pas de consommation avant 2020 parce que vous n'aviez pas d'établissement vous ne déclarez que 2021 et 2020. C'est tout.

Ensuite, vous disposez d'une fiche récapitulative des consommations de l'établissement.

Pour le moment il n'existe pas de fonctionnalité qui vous permet de voir l'ensemble de vos établissements et leurs consommations. Il n'existe aucun résumé à l'échelle de votre patrimoine (si vous avez plusieurs établissements).

Il n'existe pas non plus de document certifiant que vous avez bien rempli vos obligations. Si vous avez besoin d'un document, vous devez faire une capture d'écran qui sert de certificat.

En revanche à partir de fin 2023, tous les ans la plate-forme éditera pour chaque établissement un document pdf récapitulatif, où vous aurez une sorte de notation avec un code couleur sur les efforts fournis ou à faire. Cela permettra de donner à vos parties pre-

nantes (propriétaire, banquier, futur acquéreur, etc) une attestation des déclarations et vous permettra de situer vos consommations par rapport à vos objectifs.

Cas particulier

Certaines entreprises ont des contraintes particulières, typiquement ce sont les contraintes patrimoniales. Le ministère a essayé de les prendre en compte. Pour les contraintes patrimoniales vous aurez la possibilité en 2026, de soumettre un dossier directement via la plate-forme pour expliquer que dans certaines situations vous ne serez pas en mesure d'atteindre les -40 % ou d'atteindre l'objectif en valeurs absolues, parce que certains travaux, notamment l'isolation par l'extérieur, ne sont pas envisageables.

31 décembre 2022, date ultime ?

Le discours actuel du ministère consiste à dire la déclaration de cette année est obligatoire mais elle est là pour se faire la main.

Actuellement, on ne sait pas encore ce qu'il sera possible de faire sur la plate-forme dès le 1er janvier 2023. Normalement elle restera ouverte parce que certaines rubriques ne sont pas encore accessibles à la déclaration (taux d'occupation, nombre de couverts) parce que les concertations entre les secteurs et le ministère n'ont pas encore abouties. Après le 31 décembre, il sera encore possible de renseigner les indicateurs d'intensité d'usage pour moduler les objectifs en valeurs absolues. En revanche, il n'y a aucune garantie

qu'après le 31 décembre 2022, il soit encore possible d'initier une déclaration pour l'année de référence.

Le conseil est de débiter la déclaration même si vous finalisez plus tard : intégrer des données relativement fiables. On ne sait jamais : si le ministère décide de couper l'intégration des données au 31 décembre minuit.

Où trouver les informations pratiques ?

Dans la rubrique « ressources » de la plate-forme, se trouve un guide d'utilisateur de la plate-forme comprenant les différentes étapes, une vidéo explicative et des petits guides sur les premières étapes à effectuer pour réduire sa consommation et pour vous à court terme ce sont ces actions de sobriété qui vont vous permettre de réduire votre facture immédiatement et de moins subir la hausse du coût de l'énergie.

Faut-il se faire accompagner ?

Se faire accompagner est un bon moyen de mettre en musique OPERAT et vos actions de réductions de factures énergétiques : remplacer une chaudière fioul ou gaz par une pompe à chaleur, c'est la porte ouverte à des économies d'énergie drastiques en kWh, en euro et aussi une atteinte du décret tertiaire assez facile.

**Article en collaboration avec
Amaury Gathelais, ingénieur,
conseiller en stratégie de
décarbonation de la société LHIRR.**

Témoignage - Philippe Baudoin hôtelier à Orange (84-Vaucluse)

La plate-forme n'est pas complètement intuitive. La procédure est assez longue et je n'avais pas le temps de le faire. J'ai fait appel à un bureau d'études spécialisé qui m'a proposé un état des lieux, un diagnostic et un planning de mesures à mettre en place d'ici 2050. En ces temps d'augmentation du coût de l'énergie, ce qui nous préoccupe tous, au-delà bien sûr de sauver la planète, c'est de sauver notre portefeuille.

Le bureau d'études a effectué la déclaration sur OPERAT à notre place et avec notre accord et nous a proposé un plan de réduction des consommations d'énergie sur 30 années. Il faut dès aujourd'hui intégrer ce processus d'amélioration énergétique dans le développement et la pérennité de nos entreprises à 15 ou 20 ans. Il faut absolument planifier tout ça, organiser, budgétiser. Il est nécessaire d'intégrer le prestataire comme un partenaire dans l'accompagnement pour déterminer ce qui est le mieux pour l'entreprise.

Il ne faut pas oublier également que lors de la transmission d'entreprise si un plan d'action concret, planifié, chiffré est fourni à l'éventuel acquéreur, ce sera un critère déterminant lors de la cession de l'entreprise parce qu'il pourra appréhender au mieux la valeur réelle de l'entreprise qu'il souhaite acquérir.



JOSEPH EST
RESTAURATEUR.
À CHAQUE SERVICE
IL PRÉPARE PRÈS DE
100 ASSIETTES.



HEUREUSEMENT,
AVEC KLESIA,
IL EST BIEN
COUVERT.

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES